

Veille juridique auto-école

Restez informé en permanence des évolution législatives. Retrouvez sur cette page les dernières modification du Code de la route parues au [Journal officiel de la République Française](#). Source : [Légifrance](#). **Date de mise à jour : 21 novembre 2024**

Contrat type nouveau

En 2023 l'UNIDEC avait constitué en urgence un groupe de travail permettant de faire des propositions de modification du contrat type. En effet nous avons été sollicités pour commenter les modifications et les évolutions déjà prévues par certains services gouvernementaux.

Plusieurs réunions se sont tenues réunissant des experts sur le sujet, dans le but de rendre ce contrat type plus intelligent, lisibles et applicable.

Nous n'avions pas eu de retour définitif sur ce projet et nous découvrons sur le tard le texte déjà publié, sans avoir pu interagir une fois de plus avec l'administration.

Il nous faudra y consacrer un peu de temps pour vous apporter une lecture éclairée de ce nouveau texte et des modifications qui s'y rapportent.

En attendant nous vous laissons prendre connaissance du texte qui a été publié et qui peut être appliqué dès maintenant et au plus tard le 1 janvier 2025.

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050389221?fbclid=IwY2xjawGFsHtleHRuA2FlbQlxMQABHThiiB_zZKgCGPwUWjY8Z1xu6x_Egn7pSGv-iXWAmuWCnTGL7G2dFcDNmA_aem_cl6EvNbV2ryOW0MHP_Oliw&sfnsn=scwspwa

Alerte sécurité pour les Organismes de Formation

La caisse des dépôts nous informe d'**un risque accru de pishing** via un mail qui usurpe les logos et les noms des collaborateurs de la Caisse des Dépôts.

Le message indique : « *l'organisme est actuellement sous un contrôle de service ...*

[Lire la suite](#)

Procédure pour modifier l'état civil sur les demandes d'inscription ANTS

Document 05/08/2024

L'ANTS offre désormais à l'usager ou vous-même la possibilité de modifier les éléments relatifs à l'état civil du dossier d'inscription (erreur de saisie, changement de prénom, nom...)

Vous trouverez ci-joint la procédure.

Vous ...

[Lire la suite](#)

Arrêté du 11 août 2022 portant agrément de EASY CODE en qualité d'organisateur de l'épreuve théorique générale du permis de conduire

Objet : agrément d'un organisme pour l'organisation de l'épreuve théorique générale du permis de conduire en application de l'article L. 221-4 du code de la route. Notice : l'article L. 221-4 du code de la route permet de confier l'organisation de l'épreuve théorique... [Lire la suite](#)

Arrêté du 8 août 2022 modifiant l'arrêté du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière

Objet : modification de l'arrêté du 26 juin 2016 relatif à l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière afin de prendre en compte la création du titre à finalité professionnelle de formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité... [Lire la suite](#)

Arrêté du 8 août 2022 modifiant l'arrêté du 18 décembre 2002 fixant les conditions de réactualisation des connaissances des exploitants des établissements d'enseignement de la conduite, à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière et des exploitants des établissements agréés assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Objet : modification de l'arrêté du 18 décembre 2002 fixant les conditions de réactualisation des connaissances des exploitants des établissements d'enseignement de la conduite, à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière et des exploitants des... [Lire la suite](#)

Arrêté du 8 août 2022 modifiant l'arrêté du 13 avril 2016 modifié relatif au certificat de qualification professionnelle « responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite »

Objet : mise à jour du référentiel du certificat de qualification professionnelle «responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite» (CQP RUECSR). Notice : l'arrêté du 23 août 1971 relatif au brevet d'aptitude à la formation des... [Lire la suite](#)

Arrêté du 8 août 2022 modifiant l'arrêté du 12 avril 2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Objet : modification de l'arrêté du 12 avril 2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière afin... [Lire la suite](#)

Arrêté du 8 août 2022 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label »

Objet : prise en compte du changement de l'intitulé de la certification AFAQ ISO 9001 délivrée par AFNOR Certification reconnue comme équivalente au label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » et précisions sur le contrôle de la garantie... [Lire la suite](#)

Arrêté du 4 août 2022 portant cessation de fonctions du sous-directeur de l'éducation routière et du permis de conduire (administration centrale: délégation à la sécurité routière)

Par arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 4 août 2022, il est mis fin, à sa demande, à compter du 1er septembre 2022, aux fonctions de sous-directeur de l'éducation routière et du permis de conduire à la délégation à... [Lire la suite](#)

Décret n°2022-1090 du 29 juillet 2022 relatif à la conduite encadrée

Publics concernés : établissements d'enseignement et organismes de formation professionnelle préparant aux diplômes professionnels du ministère de l'éducation nationale et

de la jeunesse permettant la délivrance du permis de conduire, établissements de formation... [Lire la suite](#)

Arrêté du 23 août 2022 relatif à l'extension du système de réservation nominative des places pour l'épreuve pratique des catégories A1, A2, B1 et B

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046226953>

Objet : Extension du système de réservation nominative des places pour l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2, B1 et B.

Le présent arrêté porte extension, aux départements de l'Eure-et-Loir, du Loiret, et à ceux de la région Ile-de-France, du système de réservation nominative des places d'examen du permis de conduire aux candidats qui en font la demande par voie électronique sur une plateforme dédiée dénommée RdvPermis. [Lire la suite](#)

Décret du 7 septembre 2022 portant nomination d'une déléguée interministérielle à la sécurité routière et déléguée à la sécurité routière – Mme GUILLAUME (Florence)

Mme Florence GUILLAUME, générale de brigade de gendarmerie nationale, est nommée déléguée interministérielle à la sécurité routière et déléguée à la sécurité routière, à compter du 19 septembre 2022. [Lire la suite](#)

Décret n° 2022-1177 du 24 août 2022 modifiant l'article R. 221-11 du code de la route

Objet : modification du [1° du I de l'article R. 221-11 du code de la route](#) relatif à la périodicité des visites médicales obligatoires prévues à [l'article R. 221-10 du code de la route](#).

Le décret modifie la périodicité des visites médicales obligatoires prévue par le 1° du I de l'article R. 221-11. Il s'agit de ne plus renvoyer à l'actuelle périodicité fixée par le 2° du I de l'article R. 221-11 pour les conducteurs professionnels. Cette modification définit pour les conducteurs de tous âges soumis à une visite médicale obligatoire préalable à la délivrance ou la prorogation du permis de conduire une périodicité qui ne peut excéder 5 ans en remplacement des périodes précédentes, bisannuelle et annuelle, imposées respectivement aux conducteurs à partir de 61 ans et aux conducteurs de plus de 76 ans. [Lire la suite](#)

Arrêté du 17 août 2022 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'accès au grade d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 1re et 2e classe

Par arrêté du ministre de l'intérieur et de l'outre-mer en date du 17 août 2022, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1re classe au titre de l'année 2023 est fixé à 37 (trente-sept).

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2e classe au titre de l'année 2023 est fixé à 33 (trente-trois). [Lire la suite](#)

Arrêté du 18 août 2022 relatif à l'expérimentation d'une signalisation routière de voie réservée à certaines catégories de véhicules sur les routes départementales 1508 et 3508 sur les communes d'Epagny Metz-Tessy et d'Annecy (Haute-Savoie)

Objet : expérimentation d'une signalisation routière de voie réservée à certaines catégories de véhicules sur les RD1508 et RD3508, sur les communes d'Epagny Metz-Tessy et d'Annecy (commune déléguée de Meythet).

L'arrêté prévoit l'expérimentation d'une signalisation routière de voie réservée aux véhicules de transport en commun, aux taxis et aux véhicules transportant un nombre minimal d'occupants, y compris le conducteur, notamment dans le cadre du covoiturage au sens de l'[article L. 3132-1 du code des transports](#).

La signalisation a pour objectif d'indiquer aux usagers la possibilité de circuler sur les sections de voies réservées avec leur véhicule, à la condition d'appartenir à l'une des catégories précitées. [Lire la suite](#)

Arrêté du 11 août 2022 portant agrément de EASY CODE en qualité d'organisateur de l'épreuve théorique générale du permis de conduire

Objet : agrément d'un organisme pour l'organisation de l'épreuve théorique générale du permis de conduire en application de l'[article L. 221-4 du code de la route](#).

L'[article L. 221-4 du code de la route](#) permet de confier l'organisation de l'épreuve théorique générale du permis de conduire à des organismes agréés par le ministre chargé de la sécurité routière pour une durée de dix ans renouvelable. [Lire en ligne](#)

Arrêté du 8 août 2022 modifiant l'arrêté du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière

Objet : modification de l'arrêté du 26 juin 2016 relatif à l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière afin de prendre en compte la création du titre à finalité professionnelle de formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routière.

L'arrêté du 23 août 1971 relatif au brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM) a été abrogé par un arrêté du 28 janvier 2021. Le BAFM est remplacé par une certification de la branche professionnelle du secteur de l'automobile, le titre à finalité professionnelle de formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routières (TPFMESR). Le présent arrêté modifie les annexes 1 et 3 de l'arrêté du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière afin d'ajouter la détention du TPFMESR au titre des diplômes et qualifications donnant accès à la formation initiale des animateurs chargés des stages de sensibilisation à la sécurité routière qui concernent d'une part, la liste des diplômes et qualifications donnant accès à la formation initiale des animateurs chargés des stages de sensibilisation à la sécurité routière définis aux articles [L. 223-6](#) et [R. 223-5](#) du code de la route et d'autre part, l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière destinés aux conducteurs infractionnistes (articles [L. 212-1](#), [L. 233-6](#), [R. 212-2-II](#) et [R. 223-5](#) du code de la route).

[Lire en ligne](#)

Arrêté du 8 août 2022 modifiant l'arrêté du 18 décembre 2002 fixant les conditions de réactualisation des connaissances des exploitants des établissements d'enseignement de la conduite, à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière et des exploitants des établissements agréés assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Objet : modification de l'arrêté du 18 décembre 2002 fixant les conditions de réactualisation des connaissances des exploitants des établissements d'enseignement de la conduite, à titre

onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière et des exploitants des établissements agréés assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Arrêté du 8 août 2022 modifiant l'arrêté du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière

Objet : modification de l'arrêté du 26 juin 2016 relatif à l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière afin de prendre en compte la création du titre à finalité professionnelle de formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routière.

L'arrêté du 23 août 1971 relatif au brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM) a été abrogé par un arrêté du 28 janvier 2021. Le BAFM est remplacé par une certification de la branche professionnelle du secteur de l'automobile, le titre à finalité professionnelle de formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routières (TPFMESR). Le présent arrêté modifie les annexes 1 et 3 de l'arrêté du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière afin d'ajouter la détention du TPFMESR au titre des diplômes et qualifications donnant accès à la formation initiale des animateurs chargés des stages de sensibilisation à la sécurité routière qui concernent d'une part, la liste des diplômes et qualifications donnant accès à la formation initiale des animateurs chargés des stages de sensibilisation à la sécurité routière définis aux articles [L. 223-6](#) et [R. 223-5](#) du code de la route et d'autre part, l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière destinés aux conducteurs infractionnistes (articles [L. 212-1](#), [L. 233-6](#), [R. 212-2-II](#) et [R. 223-5](#) du code de la route).

[Lire en ligne](#)

Statut d'indépendant : Note du ministère des DREETS

Document 27/11/2023

Bonsoir à tous,

Vous l'avez peut-être eu dans vos boîtes aux lettres.

[Bonne lecture.](#)

[CPF : changements des CGU](#)

Article 24/11/2023

Bonjour à toutes et tous,

Les Conditions générales d'utilisation (CGU) et les Conditions particulières (CP) de Mon Compte Formation déterminent les engagements des titulaires de compte, des organismes de formation, ...

[Lire la suite](#)

[Le MOOC de la CNIL est de retour dans une nouvelle version enrichie](#)

Article 08/11/2023

Cet outil de formation **gratuit est accessible à tous**. Une fois son compte créé, l'utilisateur progresse à son rythme.

Une attestation de suivi par module sera délivrée dans le Mooc à tout participant ayant parcouru la totalité ...

[Lire la suite](#)

[CISR 17.07.2023](#)

Document 17/07/2023

Bonsoir à tous et à toutes,

Vous trouverez ci-joint l'intégralité du dossier de Presse qui détaille les 38 (petites) mesures (mesurettes), décidées par nos ministres ce jour.

Nous voilà donc bien (mal) lotis et nous sommes ...

[Lire la suite](#)

[Information de la DREETS sur le recours à des travailleurs indépendants](#)

Document 24/03/2023

Bonjour à tous,

Ci-dessous un mail d'information envoyé par la DREETS qui éclaire encore un peu plus le recours à des travailleurs indépendants. Ainsi qu'un document d'information (pdf ci-joint).

Envoyé : mercredi 22 mars 2023 11:51

Objet : Information de la DREETS sur le recours à des travailleurs ...

[Lire la suite](#)

- [Flyer auto ecole DR](#)

- **Prolongation de l'aménagement des épreuves des catégories A1/A2 et B**

- **Article**

- 07/06/2022

- Bonjour,

-

- Veuillez prendre note du mail ci dessous du Sous Directeur de l'Éducation Routière et du Permis de Conduire, Monsieur Wassim KAMEL :

-

- **Mesdames, Messieurs,**

Le protocole sanitaire pour les examens du permis de conduire encore en vigueur (en dehors de l'obligation du port du masque levée le 16 mai dernier) nécessite de prolonger l'aménagement des épreuves des catégories A1/A2 et B du permis de conduire après le 30 juin 2022. La date qui a été retenue est celle du 31 décembre 2022. Un arrêté sera prochainement publié dans ce sens.

Sauf nouvelle vague épidémique, ce report sera le dernier pour que notamment l'examen

A1/A2 puisse être mis en œuvre tel qu'il avait été prévu dans le cadre de la réforme du permis moto du 1er mars 2020.

Je vous renouvelle mes remerciements pour votre implication et celle de vos adhérents dans le respect du protocole sanitaire, au profit du service public du permis de conduire, depuis le début de la crise sanitaire.

Bien cordialement,

Wassim KAMEL
Sous-directeur de l'éducation routière
et du permis de conduire

Arrêté du 8 août 2022 modifiant l'arrêté du 13 avril 2016 modifié relatif au certificat de qualification professionnelle « responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite »

Objet : mise à jour du référentiel du certificat de qualification professionnelle « responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite » (CQP RUECSR).
Entrée en vigueur : le présent texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

L'arrêté du 23 août 1971 relatif au brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM) a été abrogé par un arrêté du 28 janvier 2021. Le BAFM est remplacé par une certification de la branche professionnelle du secteur de l'automobile, le titre à finalité professionnelle de formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routières (FMESR). Le présent arrêté modifie l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2016 qui concerne le référentiel du certificat de qualification professionnelle afin de tenir compte de la création de ce titre à finalité professionnelle. [Lire en ligne](#)

Arrêté du 8 août 2022 modifiant l'arrêté du 12 avril 2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Modification de l'arrêté du 12 avril 2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière afin de prendre en compte la création du titre à finalité professionnelle de formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routières.

L'arrêté du 23 août 1971 relatif au brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM) a été abrogé par un arrêté du 28 janvier 2021. Le BAFM est remplacé par une certification de la branche professionnelle du secteur de l'automobile, le titre à finalité professionnelle de formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routières (FMESR). Le présent arrêté modifie l'arrêté du 12 avril 2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière afin d'ajouter la détention du TPFMESR au titre des conditions pour obtenir un agrément d'exploitation d'un établissement précité.

[Lire en ligne](#)

<https://www.tribune-auto-ecoles.fr/actualite-auto-ecole/magazine-enseignant-de-la-conduite?pageliste=2>

La profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/les-metiers-de-leducation-routiere/la-profession-denseignant-de-la-conduite-et-de-la-securite>